



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Mise en œuvre du dispositif de financement des collectivités locales sur fonds d'épargne

**Paris, le 9 avril 2013** – Le Président de la République a annoncé, le 20 novembre dernier, la mise à disposition par la Caisse des Dépôts d'une enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne en faveur des collectivités locales pour la période 2013-2017. La Caisse des Dépôts, gestionnaire pour le compte de l'Etat de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et livret d'épargne populaire), accompagnera ainsi le financement de projets prioritaires pour le développement et l'attractivité des territoires, grâce à des prêts de long terme à taux privilégiés.

### Le livret A utile au développement des territoires

Avec la mise en œuvre d'une enveloppe de 20 Md€ pour la période 2013-2017, la Caisse des Dépôts renforce son rôle de financeur des collectivités locales grâce à ses prêts de long terme sur fonds d'épargne. L'épargne des Français sert ainsi au financement de projets structurants pour l'attractivité des territoires et le déploiement des services publics indispensables pour compléter l'offre de logements abordables.

<b>Thématiques financées</b>	Transports Eau et assainissement Déchets Travaux de prévention des inondations Réseaux numériques de très haut débit Enseignement supérieur Hôpitaux Rénovation des bâtiments publics Subventions apportées pour la construction de logements sociaux
<b>Tarifification</b>	Taux du livret + 130 points de base
<b>Durée</b>	De plus de 20 ans à 40 ans
<b>Index</b>	Livret A ou inflation
<b>Quotité de financement</b>	50 % maximum du besoin d'emprunt
<b>Contreparties éligibles</b>	Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics de santé et leurs groupements, établissements publics universitaires, sociétés publiques locales et SEM hors champ concurrentiel, sociétés de projets dans le cadre de PPP

## **La Caisse des Dépôts, acteur de référence du financement de long terme**

Cette nouvelle enveloppe, dont les champs d'intervention ont été définis par les pouvoirs publics, s'inscrit dans le prolongement des enveloppes de financements thématiques mises en œuvre par la Caisse des Dépôts depuis 2004.

Sur l'ensemble des précédentes enveloppes, ce sont 12 Md€ de prêts qui ont financé plus de 300 projets sur l'ensemble du territoire, entre 2004 et 2012. Les champs d'intervention se répartissaient en enveloppes spécifiques, d'un montant global de 15,5 Md€, dédiées : au développement des infrastructures de transports (4 Md€ pour 2004-2008, puis 7 Md€ sur 2009-2013) ; au parc immobilier hospitalier (2 Md€ sur 2008-2012) ; au patrimoine immobilier universitaire (1 Md€ sur 2009-2013) ; à la mise aux normes des stations d'épuration des eaux usées (1,5 Md€ sur 2008-2012).

Depuis près de 10 ans, l'offre de financement proposée par la Caisse des Dépôts a évolué pour s'adapter aux besoins des emprunteurs (collectivités locales, établissements publics, sociétés de projets) : prêts mobilisables sur plusieurs années, amortissables jusqu'à 40 ans, proposés sur plusieurs index et ouverts aux montages en partenariats public-privé ou public-public.

### ***A propos du groupe Caisse des Dépôts***

*La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.*

### **Contacts presse**

*François Bachy / Alexis Nugues – 01 58 50 40 00*

*Ce communiqué est consultable sur [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)*